



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 14 AVRIL 2015

Séance du : 14 avril 2015

Date de convocation : 31 mars 2015

L'an deux mil quinze et le quatorze avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, GAILLARD Florence, FAUST Alain, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe, FAURE Jean-Louis, JACQUIER Alain, PIC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : JACOB Roland

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -122 544,19€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 179 031,43€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -79 397,01€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 74 277,91€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 61 400,00€

En recettes pour un montant de : 165 727,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 97 614,20€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 97 614,20€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 155 695,14€

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif qui sont identiques ainsi que l'affectation des résultats indiquée ci-dessus.

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 153 760,89€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 107 093,16€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 883,04€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 56 192,31€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 163 285,47€

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif qui sont identiques ainsi que l'affectation des résultats indiquée ci-dessus.

BUDGET CCAS

Les Membres du CCAS vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 11,43€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 6 183,32€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,00€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -57,00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Les Membres du CCAS, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 6 126,32€

Les membres du CCAS adoptent le compte de gestion et le compte administratif qui sont identiques ainsi que l'affectation des résultats indiquée ci-dessus.

VOTE :

Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
pour : 11

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2015 suivants :

Budget Général

Eau

CCAS

SUBVENTIONS 2015

SUBVENTIONS 2015

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ Prévention routière	63.00 €
▪ Ass. Ski de fond 05	120.00 €
▪ CAUE 05	100.00 €
▪ Plus Beaux Villages de France	1 758.00 €
▪ ANEM	300.66 €
▪ Ass. Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	50.00 €
▪ Association des maires 05	199.33 €
▪ Solidarité handicapés du Pays Briançonnais	200.00 €
▪ Ass. Communes forestières	350.00 €
▪ Ass. Porche des vieillards	1 800.00 €

VOTE :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Contre l'échange : 11

VOTE 3 TAXES LOCALES 2015

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des trois taxes locales pour l'année 2015. Il propose d'augmenter les taux de 1 % par rapport à ceux de l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition du maire
- fixe les taux ainsi pour l'année 2015 :
 - taxe d'habitation : 10.63 %
 - taxe sur le foncier bâti : 18.25 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 103.82 %

VOTE :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

pour : 11

VENTE TERRAIN MTPS

La société MTPS envisage de réaliser une microcentrale électrique sur le terrain de l'Abéous. Elle propose d'acquérir des terrains communaux nécessaires à cette microcentrale. Le société MTPS propose de racheter la totalité des parcelles AB 178, AB 200, I 366 (lot 1 du BND), I 365 et suite aux documents d'arpentage dressés par le Cabinet ATMO GEOMTRES EXPERTS : 1457m² (lot A) à prendre dans la parcelle I 847, **185m²** (lot D) de non cadastré sur la section I, 859m² (lot E) à

prendre dans la parcelle K 732, **246m²** (lot G) de non cadastré sur la section K, soit un total de **2747m²**, pour un prix total de 28000EUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour cette vente
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette vente
- Dit que la délibération n°57-2014, de même objet est annulée

VOTE

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

pour : 11

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB NATURA 2000 FERRAND - EMPARIS

L'animation du site Natura 2000 s'est terminée au 31 décembre 2014. Il est prévu le renouvellement de la convention et la prise en charge du poste à 1/3 temps pour une année (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015).

Le montant du projet est de 19 752.20 € financé ainsi :

- Etat 9 876.10 €
- FEADER 9 876.10 €

Soit à 100%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- demande le renouvellement de la convention et la prise en charge du poste d'animation de Natura 2000 Ferrand-Emparis pour une année du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.
- Sollicite les deux subventions de 9 876.10 € de l'Etat et du FEADER comme prévu dans la convention

VOTE

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

FAURE Jean-Louis

FAUST Alain

JACOB Roland

JACQUIER Alain

GAILLARD Florence

GARDENT Bruno

JOUFFREY Régis

MATHON Sylvie

PIC Jean-Pierre

SIONNET Philippe

SEVREZ Jean-Pierre